

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2018

ENCADRER DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE LUTTER APPEL FRAUDULEUX - (N° 1448)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par
M. Naegelen

ARTICLE 2

À la seconde phrase, substituer aux mots :

« par téléphone »

le mot :

« téléphonique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.